

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION**

**OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT INITIEE PAR**



**PORANT SUR 10 MILLIONS DE SES PROPRES ACTIONS EN  
VUE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL**

Présentée par



**ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT**

Conseillée par

**DOUBLE · DIGIT**

**PRIX DE L'OFFRE : 2,50 EUROS PAR ACTION  
DUREE DE L'OFFRE : 30 JOURS CALENDAIRES**



Le présent communiqué établi par Netgem est publié en application des dispositions des articles 231-27 1° et 2°du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF »)

En application des dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son Règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre publique du 19 septembre 2017, apposé le visa n°17-496 sur la note d'information de la société Netgem.

L'offre publique de rachat par Netgem de ses propres actions, dans les termes détaillés dans la Note d'Information, a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Netgem qui s'est tenue le 11 septembre 2017.

La note d'information, visée par l'AMF, est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amffrance.org](http://www.amffrance.org)) et de Netgem ([www.netgem.com](http://www.netgem.com)), et peut être obtenue sans frais auprès de :

- Netgem : 10, avenue de l'Arche - 92419 COURBEVOIE Cedex ; et
- KEPLER CHEUVREUX : 112, avenue Kléber – 75116 Paris.

Conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Netgem seront mises à disposition du public, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de rachat, selon les mêmes modalités.

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement sur le territoire des Etats-Unis.*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays autre que la France.*

*La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*